

**Ministère des Affaires Sociales
Caisse Nationale de Sécurité Sociale**



**Avis d'appel d'offres
(Pour la Quatrième fois)
N° 08 /2017**

**TRAVAUX D'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT DU BUREAU REGIONAL
DE LA CNSS AU KEF**

1/ Objet et consistance de l'offre :

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale se propose de lancer le présent appel d'offres pour la réalisation des travaux d'extension et d'aménagement du Bureau Régional du Kef.

2/ Retrait du dossier d'appel d'offres :

Les entreprises tunisiennes ou groupements d'entreprises agréées dans l'activité : Bâtiment spécialité : "B0 - Entreprise Générale", Catégorie 2 et plus, désirant participer à cet appel d'offres, peuvent retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la Direction des Bâtiments et Equipements sise au 20 bis Avenue des Etats Unis d'Amérique, 1002 Tunis le Belvédère, deuxième étage – bureau 202, contre le paiement de la somme de 30 DT.

3/ Présentation et envoi des offres :

Conformément aux dispositions de l'article 7 du cahier des Conditions d'Appel d'Offres, les offres doivent être constituées comme suit :

A. Pièces administratives :

- 1- Un cautionnement bancaire provisoire d'un montant de 10000 dinars (Dix mille dinars).
- 2- Une fiche de Renseignements Généraux sur le soumissionnaire.
- 3- Une déclaration d'engagement d'assurance.
- 4- Un certificat d'affiliation à un Régime de Sécurité Sociale. (copie certifiée conforme à l'original)
- 5- Une attestation fiscale valable. (originale ou copie certifiée conforme à l'originale)
- 6- Une déclaration sur l'honneur de non influence.
- 7- Une copie certifiée conforme de l'agrément ou du cahier de charge d'exercice.
- 8- Le cahier des conditions d'appel d'offres et procédure de passation du marché (CAO) paraphés par le soumissionnaire sur chaque page, signés et cachetés à la dernière page.
- 9- Le cahier de clauses Administratives particulières (C.C.A.P) paraphés par le soumissionnaire sur chaque page, signés et cachetés à la dernière page.
- 10- Le cahier de clauses Techniques particulières (C.C.T.P) paraphés par le soumissionnaire sur chaque page, signés et cachetés à la dernière page.
- 11- Election de domicile.
- 12- Un extrait du Registre de Commerce

B. Offre technique (Enveloppe A) :

L'offre technique doit contenir les documents suivants :

- Une liste nominative du personnel d'encadrement à affecter sur chantier (Annexe 09).
- Les listes de références de l'entreprise et des sous-traitants (Annexe 10).
- Fiches de réponses aux exigences techniques (lots techniques) (Annexe 11 et 12).
- Liste des sous-traitants (Annexe 13).

C. Offre financière (Enveloppe B) :

L'offre financière doit contenir les documents suivants :

- La soumission dûment remplie, datée, signée et cachetée.
- Le bordereau des prix – détail estimatif (de chaque lot) dûment complété par les prix du soumissionnaire en toutes lettres et en chiffres, paraphé sur chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page.
- Le Sous détail des prix (Annexe 14)

L'enveloppe (A), l'enveloppe (B) et les documents administratifs seront placés dans une enveloppe extérieure fermée et scellée qui doit porter en haut et à gauche la mention « **A ne pas ouvrir- Appel d'offres N°08 /2017 Travaux d'extension et d'aménagement du bureau Régional de la CNSS au KEF** ».

Les offres doivent parvenir sous plis fermés et recommandés ou par rapid-poste ou remises directement contre décharge au bureau d'ordre central de la CNSS, au nom de monsieur le Président Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale : 49, avenue Taieb M'hiri 1002- Tunis belvédère, et ce au plus tard le **jeudi 04 mai 2017 à12H**. (Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

L'ouverture des plis contenant les offres techniques et financières se fera en une séance unique . Elle sera publique et aura lieu au siège social de la CNSS sis au : 49, avenue Taieb M'hiri 1002- Tunis Belvédère et ce le **jeudi 04 mai 2017 à16H**.

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant 90 jours, à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Toute offre non conforme aux dispositions ci-dessus énoncées ou parvenue hors délais ou ne comportant pas le cautionnement provisoire sera rejetée.